



# Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)  
Tél. 026 413 90 40  
[commune@la-roche.ch](mailto:commune@la-roche.ch)

## PROCÈS-VERBAL Assemblée communale du 21 mai 2024

**Lieu :** Maison de Ville, salle La Berra  
**Heure :** 20h00  
**Présidence :** M. Bertrand Gaillard  
**Secrétariat :** Mme Elodie Repond

**Présents :** 55 (y compris le Conseil communal)  
**Auditeurs :** 3  
**Excusé :** 0

### TRACTANDA

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch))
2. **Comptes de fonctionnement 2023**
  - Présentation
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation
3. **Comptes d'investissements 2023**
  - Présentation
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation
4. **Comptes 2023 du Foyer St-Joseph**
  - Présentation
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation

## **5. Présentation de décomptes d'investissements**

- Réfection du chemin AF des Pointes
- Renouvellement de la conduite d'eau potable – Secteur Vers l'Eglise
- Réfection des stores de la Halle Sport & Culture
- Renouvellement de la conduite d'eau potable – Chapelle Chemin du Stand
- Réfection de la route du Belvédère étape 2
- Réfection de la passerelle du Stoutz

## **6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**

- Présentation
- Approbation

## **7. Divers**

## Ouverture de la séance

**M. Bertrand Gaillard**, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

**M. Bertrand Gaillard** déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé une fois le procès-verbal approuvé définitivement. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'assemblée.

**M. Bertrand Gaillard** a le plaisir d'accueillir à cette assemblée son nouveau collègue, **M. Gionata Carmine**.

**M. Bertrand Gaillard** annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 10 mai 2024, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch).

**M. Bertrand Gaillard** demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

**L'Assemblée ne faisant part d'aucune remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.**

## Nomination des scrutateurs

**M. Bertrand Gaillard** demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

**3 auditeurs sont présents à cette assemblée.**

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **M. Aurélien Rifaut**
- **M. Quentin Hayoz**

## Point 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet communal [www.la-roche.ch](http://www.la-roche.ch).

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2023, vote à mains levées :

**APPROBATION : 54**  
**CONTREPARTIE : 0**  
**ASBTENTION : 1**

## Point 2) Comptes de fonctionnement 2023

### Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Thierry Moret, conseiller communal responsable des finances.

Pour différents chapitres, les amortissements sont plus importants que prévus car, lors du bouclage des comptes 2022, nous avons réévalué tout notre patrimoine. Ces montants étaient donc différents lors de l'établissement du budget 2023.

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	745 686	102 546	791 171	205 500	792 903	111 542

		Catégorie		Charges	Revenus
0	Administration	0120	Exécutif	-	-
		0290	Immeuble Maison ville	-	Il n'y a pas eu de prélèvement sur la réserve de la maison de ville car celle-ci a été dissoute lors du bouclage des comptes 2022.

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	214 898	153 764	207 800	102 730	199 951	163 177

		Catégorie		Charges	Revenus
1	Ordre public	1500	Service du feu	-	-
		1506	Police du feu intercommunale	-	-
		1620	Protection civile	-	Dissolution de la réserve selon la décision du canton de Fribourg.
		1626	Association régionale ORCOC	-	-



		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	746 964	117 878	801 339	134 613	751 599	126 834

		Catégorie		Charges	Revenus
4	Santé	4110	Hôpitaux	Remboursement de l'excédent de recettes 2021 pour les ambulances.	-
		4210	Soins ambulatoires	-	-
		4330	Service médical des écoles	-	Participation des parents plus élevée que budgétisée.

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	1 483 832	591 052	1 539 994	594 360	1 530 473	600 417

		Catégorie		Charges	Revenus
5	Affaires sociales	5410	Protection de la jeunesse	Une subvention a été versée pour l'école maternelle de Pont-la-Ville (en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023). Un don a été octroyé à la crèche Le Tsamala.	-
		5720	Aides matérielles	-	-
		5790	Service des curatelles	-	-

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	841 347	135 675	852 367	103 600	884 771	159 591

		Catégorie		Charges	Revenus
6	Transport et communications	6150	Routes communales	L'amortissement est beaucoup plus important que budgétisé.	Davantage d'imputations internes du personnel de l'édilité pour les autres chapitres.
		6155	Place stationnement	-	-
		6190	Immeuble édilité	Plus d'imputations internes que prévues au budget.	-
		6290	Abris bus et WC publique	-	-

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECT. ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT	981 955	861 896	862 125	771 320	986 263	834 680

		Catégorie		Charges	Revenus
7	Protection et aménagement de l'environnement	7101	Approvisionnement en eau	Amortissement bien plus important que budgétisé.	Afin d'équilibrer ce compte, nous avons dû prélever un grand montant dans la réserve (CHF 127'000.-).
		7201	Traitement des eaux usées	-	-
		7301	Gestion des déchets	-	-
		7410	Correction des cours d'eau	Amortissement plus élevé que budgétisé.	-
		7690	Protection de l'environnement	-	-
		7710	Cimetière	Amortissement plus élevé que budgétisé.	-
		7900	Aménagement du territoire	-	-

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	126 248	53 432	80 835	72 700	119 946	74 811

		Catégorie		Charges	Revenus
8	Economie	8200	Sylviculture	-	-
		8400	Tourisme	-	-
		8406	Chalet de la Berra	Amortissement non budgétisé.	Légère hausse du loyer selon la convention signée.

		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	184 764	6 886 998	225 920	5 600 983	175 070	6 355 397

		Catégorie		Charges	Revenus
9	Finances et impôts	9100	Impôts communaux ordinaires	-	L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en recul par rapport au budget 2023. L'impôts sur la fortune des personnes physiques est bien supérieur au montant budgétisé. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est largement inférieur au budget 2023.
		9101	Impôts communaux spéciaux	-	L'impôt sur les gains immobiliers est plus de 5x supérieur au budget 2023. L'impôt sur les mutations est plus de 3x supérieur au budget 2023 ; toutefois, il ne représente que la moitié du résultat 2022.
		9300	Péréquation financière	-	-
		9630	Domaine gîte et parchet	-	-
		9900	Poste non ventilables	-	-



	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAL	8 366 156	9 423 516	8 413 355	8 239 943	8 624 820	8 946 803
Excédent charges / produits fonctionnement	1 057 360			173 412	321 982	

En conclusion, les comptes de fonctionnement 2023 se bouclent avec un **excédent de revenus de CHF 321'982.-**.

Ce résultat nous permet d'envisager l'année 2024 sereinement. Toutefois, l'avenir sera plus difficile avec les projets régionaux tels que la régionalisation des EMS en Gruyère, le centre sportif et la probabilité d'un 4<sup>ème</sup> CO dans notre district ainsi que l'agrandissement et la rénovation de notre école.

### **Questions/remarques**

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet des comptes de fonctionnement 2023.

### **Rapport de la commission financière**

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

*L'organe de révision, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, a vérifié les comptes annuels 2023 de la commune. Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.*

*Suite à notre analyse ainsi qu'au rapport de l'organe de révision, nous donnons un préavis favorable pour l'approbation des comptes de fonctionnement 2023.*

*La Commission financière*

### **Approbation**

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation des comptes de fonctionnement 2023, vote à mains levées :

**APPROBATION : 48**  
**CONTREPARTIE : 0**  
**ASBTENTION : 0**

## Point 3) Comptes d'investissements 2023

### Présentation

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à **M. Thierry Moret**, conseiller communal responsable des finances.

**M. Thierry Moret** présente les comptes d'investissements 2023 et donne des explications sur les principales différences entre les comptes et le budget.

	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION	0	0	0	0	0	0
ORDRE PUBLIC	0	0	0	0	0	0
FORMATION	37 600	0	1 262 000	0	731 655	0
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	32 172	0	0	0	33 027	0
SANTE	0	0	0	0	0	0
PREVOYANCE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	213 353	513 192	819 190	145 350	749 693	79 166
PROTECTION ENV. ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	574 111	435 035	1 712 500	1 187 374	118 780	76 223
ECONOMIE	279 131	68 000	1 581 000	1 317 080	284 168	134 753
FINANCES ET IMPÔTS	1 033 948	1 154 089	715 000	0	366 285	1 993 466
<b>TOTAL</b>	<b>2 170 316</b>	<b>2 170 316</b>	<b>6 089 690</b>	<b>2 649 804</b>	<b>2 283 608</b>	<b>2 283 608</b>
<b>Excédent charges / produits fonctionnement</b>				<b>3 439 886</b>		

**M. Thierry Moret** précise que certains investissements ont été reportés en raison de la réception tardive de préavis des Services cantonaux et des décisions de subventions.

### Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet des comptes d'investissement 2023.

## ***Rapport de la commission financière***

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

*Tous les documents liés aux investissements ont été remis au réviseur, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.*

*Suite au rapport de l'organe de révision, nous donnons un préavis favorable pour l'approbation des comptes d'investissements 2023.*

*La Commission financière*

## ***Approbation***

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation des comptes d'investissement 2023, vote à mains levées :

<b>APPROBATION :</b>	<b>48</b>
<b>CONTREPARTIE :</b>	<b>0</b>
<b>ASBTENTION :</b>	<b>0</b>

## Point 4) Comptes 2023 du Foyer St-Joseph

### Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Sophie Collaud, Directrice du Foyer St-Joseph, pour la présentation des comptes 2023.

Soins et accompagnement	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 750 313.85		4 383 444.83		3 936 675.31	
Facturation soins LAMAL		2 446 979.62		2 484 307.20		2 423 125.60
Facturation accompagnement		1 270 264.00		1 752 000.00		1 514 158.40
Matériel LIMA	36 652.28	36 074.25	50 000.00	30 000.00	35 572.31	34 329.85
<b>Sous total</b>	<b>3 786 966.13</b>	<b>3 753 317.87</b>	<b>4 433 444.83</b>	<b>4 266 307.20</b>	<b>3 972 247.62</b>	<b>3 971 613.85</b>
Immeubles Zible A et B	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	produits	charges	produits	Charges	produits
Intérêts	67 457.15		74 500.00		83 076.52	
Amortissements	210 000.00		235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	3 145.40	418 159.93	90 000.00	460 000.00	106 325.86	442 200.10
<b>Sous total</b>	<b>280 602.55</b>	<b>418 159.93</b>	<b>399 500.00</b>	<b>460 000.00</b>	<b>424 402.38</b>	<b>442 200.10</b>
Finances	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	145 000.00		145 000.00		307 706.00	
Contrib des Communes	108 000.00	267 607.65	120 000.00	267 609.00	119 285.00	274 689.00
Att/Prél réserves		200 000.00		185 000.00		65 000.00
<b>Sous total</b>	<b>253 000.00</b>	<b>467 607.65</b>	<b>265 000.00</b>	<b>452 609.00</b>	<b>426 991.00</b>	<b>339 689.00</b>
Services hôteliers	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	835 955.00		874 960.00		990 542.86	
Charges soc. exploitation	400 117.25		110 870.50		205 481.55	
Frais de personnel	57 078.56		63 500.00		12 183.06	
Matériel médical Hsoins	6 584.32		10 000.00		4 474.80	
Produits alimentaires	155 909.30		198 450.00		168 196.97	
Cafétéria	17 102.63	44 503.75	13 125.00	25 000.00	16 296.81	61 044.20
Autres charges ménage	252 195.52		287 615.00		262 572.37	
Immeubles entretien	32 062.59		38 500.00		27 276.52	
Equipements entretien	62 706.52		40 300.00		42 311.78	
Achat d'équipements	10 565.05		30 000.00		19 936.81	
Eau, énergie	58 766.45		114 000.00		75 010.65	
Bureau et administration	53 861.18		74 500.00		64 862.55	
Autres charges/receites	64 931.67	74 535.35	77 000.00	85 000.00	62 993.31	126 055.00
Taxes d'hébergement		1 766 760.00		1 750 000.00		1 838 750.00
<b>Sous total</b>	<b>2 007 836.04</b>	<b>1 885 799.10</b>	<b>1 932 820.50</b>	<b>1 860 000.00</b>	<b>1 952 140.04</b>	<b>2 025 849.20</b>
Récapitulatif	Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Soins	3 786 966.13	3 753 317.87	4 433 444.83	4 266 307.20	3 972 247.62	3 971 613.85
Immeubles Zible A et B	280 602.55	418 159.93	399 500.00	460 000.00	424 402.38	442 200.10
Finances	253 000.00	467 607.65	265 000.00	452 609.00	426 991.00	339 689.00
Services hôteliers	2 007 836.04	1 885 799.10	1 932 820.50	1 860 000.00	1 952 140.04	2 025 849.20
<b>Totaux</b>	<b>6 328 404.72</b>	<b>6 524 884.55</b>	<b>7 030 765.33</b>	<b>7 038 916.20</b>	<b>6 775 781.04</b>	<b>6 779 352.15</b>
<b>Résultat</b>	<b>196 479.83</b>		<b>8 150.87</b>		<b>3 571.11</b>	

Les comptes de fonctionnement 2023 du Foyer St-Joseph se bouclent avec un excédent de produits de CHF 3'571.11.

Mme Sophie Collaud précise que le budget a, dans son ensemble, été respecté. Certains investissements non reconnus par le réseau de santé n'étaient pas provisionnés, d'où une augmentation des amortissements.

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet des comptes de fonctionnement 2023 du Foyer St-Joseph.

## Présentation des comptes d'investissements

Mme Sophie Collaud présente les investissements réalisés en 2023.

	Durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	Taux d'intérêts	Intérêts	Charges annuelles	Objets déjà votés, travaux en cours	Montant de l'investissement
<i>Foyer</i>							
Lave-vases Meiko x 3	4	7 500,00	1,00%	300,00	7 800,00		30 000,00
TéléAlarme - Tapis sonnettes	4	3 000,00	1,00%	120,00	3 120,00		12 000,00
Matelas à air + machine à désinfection	4	3 250,00	1,00%	130,00	3 380,00		13 000,00
Ascenseurs - rénovations	10	14 500,00	1,00%	1 450,00	15 950,00		145 000,00
Sécurité - batteries de secours	20	500,00	1,00%	100,00	600,00		10 000,00
Chariots de soins x 4	10	600,00	1,00%	60,00	660,00		6 000,00
<i>En cours</i>							
Aménagement séjour en salle d'animation	33					170 000,00	
Réfection de la route Zible A et B	33					35 000,00	
<b>Totaux</b>						205 000,00	216 000,00

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet des comptes de d'investissements 2023 du Foyer St-Joseph.

## Rapport de la commission financière

**M. Bertrand Gaillard** donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

*L'organe de révision, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, a vérifié les comptes annuels 2023 du Foyer St-Joseph.*

*Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.*

*Comme le rapport de révision le recommande, nous préavisons favorablement l'approbation des comptes 2023 du Foyer St-Joseph par l'Assemblée communale.*

*La Commission financière*



## Renouvellement de la conduite d'eau potable - Secteur Vers l'Eglise

M. Fabien Kolly présente ce décompte d'investissement.

<b>Budget</b>	Crédit voté en assemblée communale du 16 décembre 2021	325'000.00																				
	<table border="1"><thead><tr><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Génie Civil</td><td>84'712.40</td></tr><tr><td>Cracking</td><td>29'000.00</td></tr><tr><td>Installateur sanitaire</td><td>73'020.55</td></tr><tr><td>Géomètre</td><td>8'799.10</td></tr><tr><td>Détection de conduite</td><td>775.45</td></tr><tr><td>Dépose repose infrastructure électriques</td><td>1'811.35</td></tr><tr><td>Pertes de culture</td><td>718.50</td></tr><tr><td>Honoraires d'ingénieur</td><td>43'663.56</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>242'500.91</b></td></tr></tbody></table>	Libellé	Montant	Génie Civil	84'712.40	Cracking	29'000.00	Installateur sanitaire	73'020.55	Géomètre	8'799.10	Détection de conduite	775.45	Dépose repose infrastructure électriques	1'811.35	Pertes de culture	718.50	Honoraires d'ingénieur	43'663.56	<b>Total</b>	<b>242'500.91</b>	
Libellé	Montant																					
Génie Civil	84'712.40																					
Cracking	29'000.00																					
Installateur sanitaire	73'020.55																					
Géomètre	8'799.10																					
Détection de conduite	775.45																					
Dépose repose infrastructure électriques	1'811.35																					
Pertes de culture	718.50																					
Honoraires d'ingénieur	43'663.56																					
<b>Total</b>	<b>242'500.91</b>																					
	<b>A charges de la commune</b>	<b>242'500.91</b>																				

### Questions/remarques

M. Bertrand Schwartz souhaite savoir ce que signifie le cracking ? M. Fabien Kolly répond qu'il s'agit d'une nouvelle méthode pour changer la conduite. Initialement, il était prévu de creuser dans le secteur des habitations mais, après réflexion, l'entreprise a proposé une nouvelle solution en faisant passer un câble dans la vieille conduite en éternit ainsi qu'un boulet pour la casser. La nouvelle conduite a ensuite été installée dans un fourreau. Cette solution a permis à la commune de diminuer les coûts notamment les frais de remise en état des terrains privés.

### Réfection des stores de la Halle Sport & Culture

Mme Isabelle Yerly présente ce décompte d'investissement. La différence s'explique par de petits travaux électriques qui ont dû être réalisés pour la mise à jour des stores.

<b>Budget</b>	Crédit voté en assemblée communale du 16 décembre 2021	46'000.00						
	<table border="1"><thead><tr><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Remplacement volets roulants.</td><td>47'180.85</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>47'180.85</b></td></tr></tbody></table>	Libellé	Montant	Remplacement volets roulants.	47'180.85	<b>Total</b>	<b>47'180.85</b>	
Libellé	Montant							
Remplacement volets roulants.	47'180.85							
<b>Total</b>	<b>47'180.85</b>							
	<b>A charges de la commune</b>	<b>47'180.85</b>						

## Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce décompte d'investissement.

### **Renouvellement de la conduite d'eau potable – Chapelle Chemin du Stand**

M. Fabien Kolly présente ce décompte d'investissement.

<b>Budget</b>	Crédit voté en assemblée communale du 17 décembre 2020	155'000.00																				
	<table border="1"><thead><tr><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Génie Civil</td><td>56'497.20</td></tr><tr><td>Forage dirigé</td><td>34'000.00</td></tr><tr><td>Installateur sanitaire</td><td>77'172.00</td></tr><tr><td>Géomètre</td><td>1'713.00</td></tr><tr><td>Détection de conduite</td><td>581.60</td></tr><tr><td>Pertes de culture</td><td>491.00</td></tr><tr><td>Honoraires d'ingénieur</td><td>21'402.22</td></tr><tr><td>Extourne TVA sur investissement</td><td>-11'575.66</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>180'281.36</b></td></tr></tbody></table>	Libellé	Montant	Génie Civil	56'497.20	Forage dirigé	34'000.00	Installateur sanitaire	77'172.00	Géomètre	1'713.00	Détection de conduite	581.60	Pertes de culture	491.00	Honoraires d'ingénieur	21'402.22	Extourne TVA sur investissement	-11'575.66	<b>Total</b>	<b>180'281.36</b>	
Libellé	Montant																					
Génie Civil	56'497.20																					
Forage dirigé	34'000.00																					
Installateur sanitaire	77'172.00																					
Géomètre	1'713.00																					
Détection de conduite	581.60																					
Pertes de culture	491.00																					
Honoraires d'ingénieur	21'402.22																					
Extourne TVA sur investissement	-11'575.66																					
<b>Total</b>	<b>180'281.36</b>																					
	<b>A charges de la commune</b>	<b>180'281.36</b>																				

## Questions/remarques

M. Christophe Bapst demande des explications sur l'extourne de la TVA sur l'investissement ?

M. Pascal Rausis répond que cette extourne s'explique par le processus appelé « REDIP » lors de l'établissement du décompte TVA. Il s'agit d'un calcul sur les investissements et les subventions reçues. Lorsqu'on perçoit une subvention, un nouveau calcul doit être réalisé et, en fonction du résultat de ce calcul, une extourne de la TVA peut être effectuée.



## Réfection de la route du Belvédère étape 2

Mme Isabelle Yerly présente ce décompte d'investissement.

<b>Budget</b>	Crédit voté en assemblée communale du 17 décembre 2020	450'000.00																												
	Crédit voté en assemblée communale du 16 décembre 2021	205'000.00																												
<table border="1"><thead><tr><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Génie civil</td><td>509'897.15</td></tr><tr><td>Canalisations</td><td>26'434.05</td></tr><tr><td>Frais d'ingénieur</td><td>105'007.53</td></tr><tr><td>Frais de géomètre</td><td>215.40</td></tr><tr><td>Travaux privés</td><td>49'272.80</td></tr><tr><td>Acomptes facturés aux propriétaires privés</td><td>-50'199.95</td></tr><tr><td>Décomptes facturés aux propriétaires privés</td><td>1'554.80</td></tr><tr><td>Subventions fédérales</td><td>-215'319.00</td></tr><tr><td>Subventions cantonales</td><td>-195'745.00</td></tr><tr><td>Subventions à reverser aux propriétaires privés</td><td>30'414.23</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>261'532.01</b></td></tr></tbody></table>			Libellé	Montant	Génie civil	509'897.15	Canalisations	26'434.05	Frais d'ingénieur	105'007.53	Frais de géomètre	215.40	Travaux privés	49'272.80	Acomptes facturés aux propriétaires privés	-50'199.95	Décomptes facturés aux propriétaires privés	1'554.80	Subventions fédérales	-215'319.00	Subventions cantonales	-195'745.00	Subventions à reverser aux propriétaires privés	30'414.23					<b>Total</b>	<b>261'532.01</b>
Libellé	Montant																													
Génie civil	509'897.15																													
Canalisations	26'434.05																													
Frais d'ingénieur	105'007.53																													
Frais de géomètre	215.40																													
Travaux privés	49'272.80																													
Acomptes facturés aux propriétaires privés	-50'199.95																													
Décomptes facturés aux propriétaires privés	1'554.80																													
Subventions fédérales	-215'319.00																													
Subventions cantonales	-195'745.00																													
Subventions à reverser aux propriétaires privés	30'414.23																													
<b>Total</b>	<b>261'532.01</b>																													
	<b>A charges de la commune</b>	<b>261'532.01</b>																												

### Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce décompte d'investissement.

## Réfection de la passerelle du Stoutz

M. Xavier Brodard présente ce décompte d'investissement. Il précise que le bouclage de cet investissement a été retardé par la réception tardive de la facture finale du bureau d'ingénieurs.

<b>Budget</b>	Crédit voté en assemblée communale du 17 décembre 2020	55'000.00												
<table border="1"><thead><tr><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Génie civil</td><td>17'809.95</td></tr><tr><td>Construction métallique</td><td>23'955.60</td></tr><tr><td>Frais d'ingénieur</td><td>4'991.90</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>46'757.45</b></td></tr></tbody></table>			Libellé	Montant	Génie civil	17'809.95	Construction métallique	23'955.60	Frais d'ingénieur	4'991.90			<b>Total</b>	<b>46'757.45</b>
Libellé	Montant													
Génie civil	17'809.95													
Construction métallique	23'955.60													
Frais d'ingénieur	4'991.90													
<b>Total</b>	<b>46'757.45</b>													
	<b>A charges de la commune</b>	<b>46'757.45</b>												

## **Questions/remarques**

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce décompte d'investissement.

## **Point 6) Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**

**M. James Michoud** annonce que la taxe sur la plus-value est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023 suite aux modifications de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Avec l'entrée en vigueur de la modification de la LATEC, les augmentations d'indices de construction sont également soumises à la taxe sur la plus-value. Jusqu'alors, seuls la mise en zone à bâtir et le changement d'affectation d'un bien-fonds étaient soumis à cette taxe.

Ce règlement permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Le taux de la taxe cantonale reste inchangé ; il est de 20%. Cette taxe communale se monte à un maximum de ¼ du prélèvement cantonal. La part à la commune est déduite de la part cantonale. Les montants perçus par la taxe cantonale peuvent notamment financer les objets décrits à l'article 3 ci-dessous.

Sont exemptés de la taxe sur la plus-value les communes ou associations de communes qui sont propriétaires de terrains, les corporations et établissements de droit public si les terrains sont utilisés pour une tâche d'intérêt public ainsi que tous les propriétaires si la plus-value équivaut à un montant total inférieur à CHF 20'000.-. Le canton continue d'assumer toute la procédure avec la différence qu'une part du montant perçu sera versé aux communes qui seront dotées d'un règlement communal.

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale le règlement suivant :

### *L'Assemblée communale*

Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) ;  
Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) ;  
Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1er décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) ;  
Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ;  
Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) ;

### *Arrête*

#### **Art. 1 But**

<sup>1</sup> Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATEC.

## **Art. 2 Taux**

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

## **Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATeC)**

<sup>1</sup> Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants :

- les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- les plans d'aménagement de détail-cadre ;
- les plans d'aménagement de détail ;
- l'aménagement d'espaces publics ;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC ;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir ;
- les itinéraires de mobilité douce ;

## **Art. 4 Financement spécial**

<sup>1</sup> Par l'adoption de ce règlement, la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après : financement spécial).

<sup>2</sup> L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le conseil communal et sous réserve des compétences financières de l'Assemblée communale

## **Art. 5 Finances communales**

<sup>1</sup> Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

<sup>2</sup> L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

## **Art. 6 Entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

## **Questions/remarques**

L'Assemblée ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de ce règlement communal.

## ***Approbation***

**M. Bertrand Gaillard** procède à l'approbation du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value, vote à mains levées :

**APPROBATION : 45**

**CONTREPARTIE : 2**

**ASBTENTION : 8**

## **Point 7) Divers**

### ***Arrêts de bus***

**M. Bertrand Gaillard** annonce que les travaux en lien avec l'aménagement des nouveaux arrêts de bus devaient débuter en août 2024. L'Etat de Fribourg a pris du retard et les appels de soumissions n'ont pas encore été envoyés. Par conséquent, les travaux commenceront probablement au printemps 2025.

### ***Rénovation et agrandissement de l'école***

A la suite du choix du lauréat, **M. Bertrand Gaillard** informe l'Assemblée communale que la Commission de bâtisse s'est réunie à plusieurs reprises. Le projet a été mis en consultation préalable auprès des Services de l'Etat et une réponse nous est parvenue la semaine passée. La commune travaille actuellement sur les appels d'offres et le projet d'enquête ordinaire va être déposé prochainement, probablement au mois de juin.

### ***Nouveau concierge***

La commune a connu quelques déboires avec les concierges des bâtiments communaux, le premier ne s'étant jamais présenté au travail et le deuxième n'a pas rempli de manière satisfaisante les exigences du poste. Par conséquent, la commune a remis le poste au concours et c'est **M. Henri Biemann** qui a été sélectionné ; il débutera ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le Conseil communal lui souhaite d'ores et déjà plein de réussite dans l'accomplissement de ses tâches à venir.

## **Démission de Madame Isabelle Yerly**

**M. Bertrand Gaillard** annonce la démission de **Mme Isabelle Yerly** avec effet au 30 septembre 2024. Cette démission n'est pas une surprise puisqu'il avait annoncé lors de la précédente assemblée la volonté du Conseil communal d'éviter des changements trop bruts en fin de législature. Elue lors d'une élection complémentaire le 11 mars 2007, Mme Yerly a siégé pour la première fois le 19 mars et a occupé les dicastères des routes et bâtiments durant 17 ans. Elle a mené d'une main de maître le renouvellement de notre réseau routier et piétons tout en assurant l'assainissement de notre éclairage public et de nos bâtiments. Pour ses collègues, Isabelle a non seulement apporté une petite touche féminine au Conseil mais surtout une collègue très appréciée. Le Conseil communal la remercie pour son engagement et, au nom de l'Assemblée, lui souhaite de beaux défis futurs. Le dépôt des listes sera fixé au 26 août 2024 et l'élection au dimanche 6 octobre 2024.

## **Conseil général**

**M. Bertrand Gaillard** annonce qu'une proposition a été transmise au Conseil communal et donne la parole à **M. Norbert Tinguely**.

*Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers citoyens,*

*Depuis plus d'une année, le PLR de La Roche et rive droite du Lac de la Gruyère avec quelques citoyens planchent sur le fait d'instaurer un Conseil général pour la Commune de La Roche. Après quelques séances de travail et de prises de renseignements dans les communes qui ont choisi cette option, nous sommes convaincus que c'est la solution pour le futur de la gouvernance de notre village. En date du 5 février 2024, nous avons rencontré le Conseil communal lors d'une séance hebdomadaire pour lui présenter notre vision sur la mise en place d'un Conseil général à La Roche. Nous avons présenté une liste des avantages et des inconvénients d'un Conseil général par rapport au système actuel. A la suite de cette séance très ouverte, les échanges ont été très intéressants et nous avons demandé à la commune si elle pouvait prendre position rapidement afin que l'on puisse avancer dans notre démarche. Le Conseil communal nous a demandé un délai de 3 semaines. En date du 29 février 2024, nous avons reçu un courrier du Conseil communal positif stipulant :*

*« Après réflexion et analyse de vos arguments, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal soutient, dans sa majorité, votre proposition de mettre en place un Conseil général. Cependant, il demande que le sujet soit proposé par vos soins à l'Assemblée communale ».*

*C'est pour ceci que, ce soir, nous vous demandons, avec le soutien des autorités communales, d'accepter notre requête, soit l'étape 1 de la procédure, de donner mandat au Conseil communal d'élaborer un projet de Conseil général et de le mettre au tractanda de la prochaine Assemblée communale de décembre 2024.*

*Ce soir, nous ne vous demandons pas de voter pour ou contre un Conseil général mais juste de donner votre accord pour qu'on étudie la solution jusqu'à la prochaine Assemblée communale et de voter lors de cette Assemblée si nous voulons que la population de La Roche vote dans les 180 jours après l'Assemblée si oui ou non elle veut un Conseil général à 30 personnes. Ce vote devra normalement avoir lieu lors d'une votation populaire en 2025.*

**M. Norbert Tinguely** demande s'il y a des questions et ouvre le débat.

**M. Bertrand Gaillard** remercie **M. Norbert Tinguely** pour la prise de parole. Le Conseil communal a confirmé son soutien pour faire voter ce point dans les « Divers » de cette assemblée. Si la proposition est acceptée, le Conseil communal présentera un projet pour la prochaine assemblée communale avec la question suivante « L'assemblée communale accepte-t-elle de soumettre au vote populaire la mise en place d'un Conseil général ? ». Si l'assemblée communale l'accepte, une séance d'information à la population et une votation populaire seront organisées.

Le Conseil communal, dans sa majorité, a confirmé son soutien sur la proposition de mettre en place un Conseil général. Toutefois, n'ayant pas à choisir son législatif, le Conseil communal s'abstiendra de voter lors de cette assemblée et l'assemblée suivante.

Pour donner suite à la proposition du groupe PLR, **M. Bertrand Gaillard** demande si l'assemblée communale souhaite donner mandat au Conseil communal d'élaborer un projet de Conseil général à La Roche pour la prochaine législature 2026-2031 et de le présenter lors de la prochaine assemblée de décembre, vote à mains levées :

APPROBATION : 40

CONTREPARTIE : 3

ASBTENTION : 12

## Questions/remarques

**M. Joël Brodard** rappelle que l'assemblée communale avait voté en décembre 2022, un budget pour la réfection du chemin du Grand Pra. Il demande où en est ce projet ? **M. Xavier Brodard** répond que ce chemin est étroitement lié avec le chemin de la Richerne. La commune a mis la priorité sur le chemin de la Richerne. Le projet est en phase d'obtention du permis. Nous devons attendre la fin du délai de recours de 30 jours. Si Pro Natura décide de ne pas recourir contre la décision de l'Etat, l'autorisation devrait nous parvenir d'ici le mois de juin. Dès sa réception, la commune pourra débiter la procédure de soumissions pour le Chemin du Grand Pra. Les travaux débiteront par le chemin de la Richerne et se termineront pas celui du Grand Pra.

**M. Bertrand Gaillard** lève l'assemblée à 20h45. Applaudissements.

  
Bertrand Gaillard  
Président



  
Elodie Repond  
Secrétaire